

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027)

- Pour connaître les règles générales propres à une zone de pêche, consultez la page des zones de pêche.
- Pour connaître les modifications qui surviennent en cours de saison, nous vous invitons à consulter nos communiqués.
- IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 4

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2026 au 22 avril 2026	Éperlan arc-en-ciel	120		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
1er avril 2026 au 31 mars 2027	Bar rayé	Pêche interdite			
	Chevalier cuivré	Pêche interdite			
23 avril 2026 au 14 mai 2026	Éperlan arc-en-ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
23 avril 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	Dans les eaux comprises à l'intérieur des territoires particuliers: 2 en tout
	Truite arc-en-ciel	10			
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
23 avril 2026 au 30 novembre 2026	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
15 mai 2026 au	Brochets	6 en tout			

15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en- ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac Aylmer - (45°49'12" N., 71°20'29" O.), la partie comprise au sud de la route 112 à Disraeli.

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	3 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	137 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	3	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2026 au 22 avril 2026	Éperlan arc-en- ciel	120		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
23 avril 2026 au 14 mai 2026	Éperlan arc-en- ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Éperlan arc-en- ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	

20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	3 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	137 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	3	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Lac Drolet - (45°44'19" N., 70°52'36" O.)

15 mai 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Elgin - et ses tributaires (45°44'54" N., 71°20'10" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
-------------------	-------------------------	-----------	---	----------------------------	--

Mêmes que la zone	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone			
23 avril 2026 au 30 novembre 2026	Éperlan arc-en-ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Fortin - (46°07'08" N., 70°51'23" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Lac Grand lac Saint-François - (incluant les parties du lac comprises dans le parc national de Frontenac)(45°53'55" N., 71°09'30" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2026 au 22 avril 2026	Éperlan arc-en-ciel	120		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
23 avril 2026 au 14 mai 2026	Éperlan arc-en-ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
23 avril 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
15 mai 2026 au 30 novembre 2	Brochets	même que la zone			

15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en-ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Achigans	6 en tout			
	Brochets	même que la zone			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Perchaude	50			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Louise (45°43'36" N., 71°24'59" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Lac McGill (45°35'32" N., 71°17'09" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Lac Mégantic (45°30'50" N., 72°52'40" O.)

23 avril 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
23 avril 2026 au 30 novembre 2026	Éperlan arc-en- ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.
15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en- ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			

20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Lac Mégantic (45°30'50" N., 72°52'40" O.) Les tributaires du lac

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
23 avril 2026 au 30 novembre 2026	Éperlan arc-en-ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.

Lac Moffatt (45°34'03" N., 71°18'48" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	

20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Lac Petit lac Lambton (45°53'54" N., 71°07'02" O.)

15 mai 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
20 décembre 2026	Achigans	6 en tout			

20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Brochets	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Petit lac Vaseux (45°36'01" N., 71°18'40" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	

20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Lac Raquette - (St-Benoit-Labre, 46°06'43" N., 70°48'04" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Ruel (45°49'53" N., 71°08'20" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Sartigan - (Saint-Alfred, 46°08'56" N., 70°46'35" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Welland (45°40'50" N., 71°32'04" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

Mêmes que la zone	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2026 au 31 mars 2027	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Parc National de Frontenac - à l'exception des lacs suivants: Grand lac Saint-François, lac à la Barbue, lac des Îles et lac des Ours.

1er avril 2026 au 31 mars 2027	Toutes les espèces	Pêche interdite			
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Parc National de Frontenac -Lac à la Barbue (45°49'10" N., 71°11'15" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	1 en tout			
	Brochets	1 en tout			
	Doré jaune et doré noir	1 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Parc National de Frontenac -Lac des Îles (45°47'28" N., 71°11'25" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	1 en tout			
	Brochets	1 en tout			
	Doré jaune et doré noir	1 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Parc National de Frontenac -Lac des Ours (45°51'08" N., 71°11'32" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	1 en tout			
	Brochets	1 en tout			
	Doré jaune et doré noir	1 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Parc National du Mont-Mégantic

1er avril 2026 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Rivière Ashberham - du Petit lac Saint-François au lac Grand Saint-François.

1er avril 2026 au 31 mars 202	Esturgeons	Pêche interdite			
15 mai 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Éperlan arc-en-ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière aux Bluets - entre le Grand lac Saint-François et le pont de la route 108 (45°52'59" N., 71°00'58" O.).

1er avril 2026 au 31 mars 202	Esturgeons	Pêche interdite			
15 mai 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en-ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Chaudière - c) La partie comprise entre la limite sud-est de l'emprise de la route 112 à Vallée-Jonction (46°22' 26,18" N., 70°55'45,05" O.) et le barrage Sartigan à St-Georges de Beauce (46°05'47,32" N., 70°39'12,55" O.)

15 mai 2026 au 30 novembre 2	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
------------------------------	----------	-----------	--	----------------------------	--

15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Chaudière - d) La partie entre le pont de la voie ferrée et le barrage Mégantic (Lac Mégantic) (45°34'24" N., 70°52'50" O.).

1er avril 2026 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Rivière Clinton - de son embouchure jusqu'au côté amont du pont de la route 212 (45°22'28" N., 70°57'30" O.).

1er avril 2026 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Rivière Coulombe - du pont de la route 161 à son embouchure dans le lac Aylmer, y compris la baie à son embouchure (45°49'22" N., 71°23'35" O.)

1er avril 2026 au 31 mars 202	Esturgeons	Pêche interdite			
15 mai 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en-ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.

15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière de l'Or - du Grand lac Saint-François jusqu'au pont de la route 267 (46°01'26" N., 71°13'51" O.).

1er avril 2026 au 31 mars 2027	Esturgeons	Pêche interdite			
15 mai 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en-ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière des Indiens - La partie comprise entre sa confluence avec le lac aux Araignées (45°29'13" N., 70°48'08" O.) et sa source.

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
23 avril 2026 au 30 novembre 2026	Éperlan arc-en-ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.

Rivière Felton - de son embouchure jusqu'au côté amont du pont de la route 108 (45°44'04" N., 71°07'46" O.).

1er avril 2026 au 31 mars 2027	Toutes les espèces	Pêche interdite			
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Rivière Muskrat - du pont du 4e rang (45°59'45" N., 71°09'30" O.) jusqu'au pont de la route 267 (46°00'35" N., 71°08'02" O.).

1er avril 2026 au 31 mars 202	Esturgeons	Pêche interdite			
15 mai 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacomou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en- ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Saint-François - a) entre le Grand lac Saint-François et le côté aval du pont de la route 263.

15 mai 2026 au 15 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en- ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacomou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Saint-François - b) la partie comprise entre le côté aval du pont de la route 263 et le lac Aylmer.

15 mai 2026 au 15 septembre 2026	Corégones	aucune limite			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 octobre 2026 au 7 novembre 2026	Corégones	10 en tout		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	

Rivière Saint-François - c) entre le pont de la route 161 à Saint-Gérard et la pointe aval de l'île qui est située aux coordonnées 45°45'13" N., 71°24'30" O.

1er avril 2026 au 22 avril 2026	Éperlan arc-en-ciel	120		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en-ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Saint-François - d) entre le barrage hydro-électrique à Westbury situé aux coordonnées 45°29'51" N., 71°37'11" O. et la pointe aval de l'île aux coordonnées 45°29'49" N., 71°37'25" O.

1er avril 2026 au 22 avril 2026	Éperlan arc-en-ciel	120		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
---------------------------------	---------------------	-----	--	--	--

15 mai 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en- ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Saint-François - e) entre barrage d'East Angus situé aux coordonnées 45°28'56" N., 71°39'45" O. et le pont du chemin de fer situé aux coordonnées 45°29'04" N., 71°39'55" O.

1er avril 2026 au 22 avril 2026	Éperlan arc-en- ciel	120		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
15 mai 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en-ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Sauvage - de son embouchure jusqu'au côté amont du pont de la route 108 (45°45'54" N., 71°05'50" O.).

1er avril 2026 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Rivière Victoria - de sa source à son embouchure (45°33' N., 70°56' O.).

1er avril 2026 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Zec Louise-Gosford

23 avril 2026 au 15 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	même que la zone			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone			